

# REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION SESAME

## I.CALENDRIER DES COURS

**Enghien-les-Bains** : 34 cours du 9 septembre 2026 au 23 juin 2027 sauf pendant les vacances scolaires.

## II.DISPOSITIONS LEGALES

1. Assurance : L'association Sésame a contracté une assurance responsabilité civile vous couvrant pendant les heures de cours, de répétitions et de spectacles. Cependant, nous vous conseillons de souscrire, en plus, une assurance personnelle de dommage corporel. L'Association ne saurait en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident survenu à l'élève ou causé par l'élève pendant les cours de danse.
2. L'élève déclare ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse. Tout problème de santé particulier, comme allergie, asthme, blessure, maladie doit être signalé au professeur.
3. L'association Sésame propose des cours mère/fille mais n'accepte pas les enfants de moins de 12 ans seuls. A partir de 12 ans, les enfants peuvent s'inscrire et participer au cours seuls. Une autorisation parentale est requise. L'association et le professeur ne sont pas responsables des élèves mineurs en dehors des cours.

## III.INSRIPTION ET PAIEMENT

1. L'inscription au cours de danse se fait via un formulaire en ligne sur [www.semsemah.com](http://www.semsemah.com) (rubrique cours)
2. L'adhésion 2026/2027 est fixée à 15€ et elle est obligatoire. Elle comprend l'assurance et les frais de dossier.
3. L'Association Sésame propose des cours à l'unité, des cartes valables pendant un laps de temps et des forfaits annuels.
4. Modalités de paiement :
  - Par carte bancaire, sur le site sécurisé de Hello Asso en plusieurs fois sans frais
  - Par virement postal en une fois
  - En espèces en une fois, au moins 10 minutes avant le début du cours.
  - Chèques non acceptés
5. Cours d'essai
  - Enghien-les-Bains : Il est possible, pour toute nouvelle élève ne connaissant pas l'enseignement du professeur, d'effectuer un cours à l'unité à 12€ à une date précise déterminée par l'Association. Passé cette date, le cours est à 12€ l'unité et déduit du forfait annuel si inscription définitive.
6. Facture : une facture peut être demandée par mail et se fera au nom du payeur. Pour se faire rembourser par son comité d'entreprise, l'adhérent règle la totalité à l'Association Sésame puis sur demande, l'association lui fournit une facture acquittée au nom du payeur.
7. **Toute adhésion et cotisation réglée n'est en aucun cas remboursable et ce, même en cas de force majeure** (grossesse, déménagement, maladie, blessure etc.). Les absences des élèves et/ou du professeur ne font pas non plus l'objet de remboursement. (cf. article absence et remplacement).

## IV.LES NIVEAUX DES COURS

1. L'association accueille les nouveaux élèves toute l'année mais le professeur n'est pas tenu de lui expliquer la technique vue depuis le début de l'année. De plus, le professeur peut refuser l'accès au cours si le spectacle de fin d'année est en préparation.
2. Seul le professeur a le droit de déterminer le niveau de l'élève et peut être amenée à refuser une élève dans un cours si elle estime que son niveau n'est pas adapté.

## REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION SESAME

### V.ABSENCES

1. L'association se réserve le droit de modifier l'emploi du temps, la salle de danse et le professeur.
2. En cas d'absence exceptionnelle du professeur, le cours est assuré par un remplaçant ou peut être récupéré à une date ultérieure. Les informations sont relayées sur les réseaux sociaux et sur le site internet. Le remplacement du professeur ne constitue pas un motif de remboursement.
3. En cas d'absence d'une élève, les cours manqués peuvent être récupérés parmi les cours de niveau identique, dans la saison en cours et sur accord du professeur et ce de façon exceptionnelle. Aucun remboursement de cours manqués n'est effectué.
4. Si l'Association Sésame décide de supprimer un cours du fait d'un nombre restreint d'élève ou pour toute autre raison, alors le remboursement de l'adhésion se fait automatiquement.

### VI.CONSIGNES PENDANT LES COURS

1. Toute personne étrangère à l'association Sésame n'est autorisée ni à rentrer en salle de cours ni à accompagner une élève.
2. Tout retard ou absence doivent être spécifiés au professeur par sms. Il est vivement conseillé d'être assidue et régulière en cours pour évoluer efficacement et prendre ainsi plus de plaisir à danser. En cas de retard, merci de rester silencieux et de vous placer dans la dernière rangée.
3. Les élèves sont tenus de respecter les horaires du début à la fin du cours et de garder un comportement correct dans les vestiaires et les studios.
4. Toute perturbation d'un cours peut provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.
5. Les téléphones portables doivent être mis sur mode avion.
6. Il est interdit de prendre photos ou vidéos sauf autorisation préalable donnée par le professeur
7. L'élève doit porter la tenue conseillée par le professeur en début d'année. Legging pour que le professeur voit les genoux, petit top et à pieds nus ou ballerines, demi-pointe de danse. Pas de baskets, pas de chaussettes qui glissent et pas de foulards à sequins pour éviter les blessures car les piécettes tombent souvent. De plus, il est demandé à l'élève d'être dans de parfaites conditions d'hygiène et de mettre du déodorant pour ne pas incommoder ses voisines.
8. Pas de chewing-gum, pas de bijoux tranchants.
9. Le conseil d'administration est autorisé à exclure un adhérent de l'association si celui-ci perturbe le bon fonctionnement des cours et des répétitions : manque de respect, de discipline envers le professeur, une élève ou une tierce personne dans les locaux de danse, ou non-respect du règlement intérieur. Aucun remboursement de l'adhésion et cotisation n'est effectué
10. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des effets personnels dans les locaux et demande aux élèves de ne laisser dans les vestiaires aucune affaire personnelle de valeur, argent, bijoux, téléphone etc... Chaque adhérent doit veiller à ses effets personnels.
11. Toute dégradation matérielle survenue dans l'école sera sanctionnée et indemnisée par ses auteurs.
12. Merci de respecter la propreté des lieux et à la fin de chaque cours, merci de jeter vos bouteilles d'eau, récupérer toutes vos affaires, ramasser les fils et autres matières de vos foulards tombées au sol.
13. Il est interdit de fumer et manger dans les locaux.

### VII.DROIT A L'IMAGE :

L'association Sésame est autorisée de filmer ou photographier l'élève dans le cadre des cours et pendant les démonstrations sur scène et de diffuser les images sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux comme YouTube, Facebook, Instagram etc...

## REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION SESAME

### **VIII.DONNEES PERSONNELLES**

L'association Sésame demande les coordonnées des adhérents lors de l'inscription. En aucun cas, ces données ne sont vendues à des sociétés ou à des tiers. Les informations sont exclusivement réservées à l'association Sésame. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous disposez à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification.

**Signature précédée de la mention Lu et Approuvé**